



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

**Monsieur le Président du District Urbain de
Faulquemont
1, Allée René Cassin**

Dossier suivi par : Diane NARDIN *DN*
Tél. : 03 87 34 33 22
Fax : 03 87 34 34 19
Mél : diane.nardin@moselle.gouv.fr
Réf. : DN/CB/RS

57380 FAULQUEMONT

**Objet : Dossier de déclaration concernant la construction
d'une station d'épuration sur la commune de MANY
Accord immédiat**

Metz, le 17 octobre 2013

**P. J. : 1 dossier
Récépissé de déclaration**

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Construction d'une station d'épuration sur la Commune de MANY**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **14 octobre 2013 et complété en date du 17 octobre 2013**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2013-00112**
- Dossier réalisé par : **LVRD.**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de MANY où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :

- LVRD
- AERM – Claire OEIL DE SALEYS

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER